Le pouvoir de l'art public

Antonin Margier

▶ **To cite this version:**

Antonin Margier. Le pouvoir de l'art public. Ambiances, tomorrow. Proceedings of 3rd International Congress on Ambiances. Septembre 2016, Volos, Greece, Sep 2016, Volos, Grèce. p. 331 - 336. hal-01414012

HAL Id: hal-01414012
https://hal.science/hal-01414012

Submitted on 12 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le pouvoir de l'art public

Antonin MARGIER

TVES – Université Lille 1, UFR de Géographie et Aménagement, Lille, France, antonin.margier@gmail.com

Abstract. *Perceived as a promise to generate economic development and to solve social problems, public art has emerged in many urban policies. But this aestheticisation also transforms the urban experience and affects the way people interact with public spaces. This transformation can induce recognition and sense of belonging as well as a feeling of exclusion. In this paper, I propose a theoretical framework in order to analyse the social and political issues of public art.*

Keywords: public art, aestheticism, public space, relations of power

De la concurrence métropolitaine à la mise en art de l'espace urbain

Dans le contexte concurrentiel actuel, l'image est devenue un outil fondamental de production et de promotion des villes (Harvey, 1989). Dans cette perspective, les espaces publics, en tant que « réflecteurs » de l'urbanité d'une ville, cristallisent l'attention des aménageurs et des responsables politiques, qui visent à y diffuser des images d'harmonie sociale et urbaine. Tout obstacle à la projection de l'identité désirée d'un espace urbain (pauvreté, marginalité, immoralité, malpropreté) doit être bannie de ses espaces publics, ou du moins invisibilisé (Smith, 1996). Mais autant que la mise à l'écart des nuisances symboliques, un travail particulier vise à créer des valeurs spatiales attractives. Au même titre que les pratiques punitives de régulation des espaces publics, l'art public, l'animation, le verdissement se généralisent dans les espaces urbains. En transformant le paysage et l'esthétique urbaine, ces dynamiques seraient en mesure de rendre attractifs et de favoriser le développement des espaces urbains. Que l'on y décèle une forme de réenchantement de la ville ou une aseptisation des ambiances urbaines (Thomas, 2010), cette tendance modifie profondément les manières dont on interagit avec l'espace urbain et l'expérience des citadins. En nous appuyant sur l'art public comme forme particulière d'esthétisation, nous souhaitons, à travers cette réflexion, suivre l'invitation de Jean-Paul Thibaud à « déconstruire le sens profond de l'esthétisation des espaces publics à laquelle nous assistons » et à « développer une analyse critique des formes actuelles d'instauration du sensible » (Thibaud, 2013 : 5).

Participant autant à la promotion d'une ville qu'à l'élaboration de sa distinction (Guinard, 2012), l'art public, et l'art iconique en particulier, aurait vocation à créer une « aura de qualité » (Selwood, 1992) et à attirer les investissements. Or, l'une des particularités de l'art public est qu'il tend à engager le public et à créer des espaces matériels et symboliques dans lesquels peuvent se reconnaître les usagers (Sharp *et*

al., 2005). Au-delà des effets esthétiques et de la valeur visuelle recherchée, l'art public est donc de plus en plus perçu comme un outil de cohésion sociale (Hall & Robertson, 2001), et des politiques d'art public se sont progressivement diffusées dans les quartiers en difficulté, dans les quartiers plus populaires des grandes métropoles. Dans cette perspective, l'art agirait comme un mobilisateur de populations souvent marginalisées, les incitant à exercer leur citoyenneté, et renforcerait de fait leur sentiment d'appartenance à leur quartier et à la ville. Au niveau métropolitain comme au niveau local, l'art public serait donc devenu une solution aux maux urbains. Mais l'art public peut être également mis en œuvre pour la reconquête de quartiers populaires (Deutsche, 1996) et impulser des dynamiques de gentrification au détriment des populations locales. À travers la transformation symbolique et économique d'un quartier, ces modifications esthétiques peuvent en effet être vectrices de déplacements de groupes ne s'y reconnaissant plus ou n'ayant plus les ressources nécessaires pour y vivre.

L'art public, entre esthétisation et politique

L'usage de l'art public, et les vertus qui lui sont généralement associées méritent donc d'être interrogés, car l'art public n'est jamais neutre. Il s'avère au contraire profondément politique et signifiant (Sharp *et al.*, 2005). D'autant plus que sa localisation dans l'espace public, cet espace commun dans lequel s'éprouvent la différence et la prise de conscience de sa propre identité (Sennett, 1970), soulève d'importants enjeux. Car l'espace public est avant tout un espace « fondamentalement esthétique », dans lequel « formes et récits se conjuguent dans l'espace de dialogue » (Blanc, 2012 : 46). Il constitue un « espace collectif d'apprentissage grâce à l'esthétique dans la mesure où il donne à confronter, parfois de manière sensible et non explicite, des appréciations et conduites esthétiques, mais aussi des jugements de goûts » (*Ibid).* Cette puissance du sensible donne à l'esthétique et à l'art public une capacité de susciter des adhésions ou du rejet, du bien-être ou du malaise, et nécessite d'être prise en compte. À la suite de Rancière, il importe donc de considérer les « actes esthétiques comme configurations de l'expérience, qui font exister des modes nouveaux du sentir et induisent des formes nouvelles de la subjectivité politique » (Rancière, 2000 : 7)[1]. Car, en mobilisant des formes symboliques partagées, l'art public peut favoriser la rencontre et les interactions sociales (Vahtrapuu, 2013) et créer du « sens commun » (Rancière, 2008). Il peut ainsi favoriser l'échange et l'appropriation collective d'un lieu, valoriser des lieux désaffectés et renforcer un sentiment d'appartenance collectif, mais également générer des sentiments d'exclusion et de non-reconnaissance. L'art public se situe donc au seuil de l'inclusion et de l'exclusion, de l'appropriation et du rejet, de la reconnaissance et de la dénégation, et soulève de fait d'importants enjeux politiques en termes de partage et de cohabitation. Il devient donc d'autant plus urgent de se demander si « certains choix esthétiques en matière d'aménagement urbain ne sont pas en même temps un moyen de "redistribuer des places et des identités" (Rancière, 2004), voire d'affirmer la prépondérance d'un segment de la société » (*Ibid :* 11).

1. Nous entendrons donc les pratiques esthétiques comme « des formes de visibilité des pratiques de l'art, du lieu qu'elles occupent, de ce qu'elles « font » au regard du commun » (Rancière, 2000 : 14).

Car, si l'art public a déjà fait l'objet de nombreuses analyses en géographie ou en études urbaines, la plupart des auteurs portent leur attention sur les producteurs et les aménageurs, sur les manières dont s'instaurent des politiques d'art public, plutôt que sur la réception des œuvres. Ce constat établi par Hall et Robertson en 2001 semble toujours d'actualité ; la voix des publics reste absente de la littérature, et il est difficile de savoir quels effets l'art public produit en termes d'expérience, d'interactions, d'appropriation, de partage et de reconnaissance. Sans nier l'importance des logiques de production, il semble important tenir également compte de l'expérience socio-spatiale de l'art public.
Lier une approche phénoménologique de l'expérience de l'espace aux enjeux socio-politiques qui encadrent cette expérience nous semble alors une voie pertinente pour éclairer les logiques d'esthétisation de l'espace et les rapports de pouvoir qui les traversent.

L'espace, une expérience esthétique au cœur de rapports de pouvoir

Loin d'être une substance neutre sur laquelle seraient projetés des rapports sociaux ou le seul résultat des interactions sociales, l'espace implique une relation profonde entre les individus et leur environnement. L'espace géographique se situe à l'interface entre la subjectivité de nos mondes intérieurs et la matérialité du monde extérieur (Berleant, 1997). Suivant ce postulat, l'expérience de l'espace suppose une expérience esthétique : « l'environnement n'est donc pas posé ici comme un simple contenant ou comme une entité extérieure que l'on pourrait étudier indépendamment de l'expérience qu'il convoque. Dans cette optique, l'être humain est nécessairement embarqué dans le monde auquel il prend part. C'est ainsi que l'on peut parler d'engagement esthétique » (Thibaud, 2010 : 7).
Dans cette perspective, les tenants de la géographie structurale considèrent l'espace comme une structure de positions et inscrivent la discontinuité (Desmarais, 1992) au cœur de leur réflexion. Cette représentation topologique de l'espace renvoie à « la reconnaissance de formes hétérogènes au sein d'une hiérarchie de voisinages déterminant des positions relatives » (Parazelli et Robitaille, 2012 : 296), et constitue « la forme ontologique de l'espace géographique » (Parazelli, 1997 : 154). Chargées de valeurs symboliques interprétées par les individus, ces positions s'avèrent attractives ou répulsives. Ces valeurs sont donc d'une importance particulière dans la structuration de l'espace puisqu'en fonction des aspirations identitaires et sociales des individus, elles déclenchent des désirs d'appropriation, instaurant des rapports de force entre les individus qui possèdent le pouvoir de se mouvoir et de se déplacer.
En tenant compte des valeurs attractives ou répulsives associées à un lieu, ce concept de position souligne l'importance de l'appréhension humaine des discontinuités spatiales[2]. Elle rend notamment « compte du mode d'appréhension

2. La notion de prise telle que l'a interprété Augustin Berque renvoie également à l'importance ontologique de l'appréhension subjective de l'espace : « Un milieu se manifeste en effet comme un ensemble de prises avec lesquelles nous sommes en prise : des ressources et des contraintes, des risques et des agréments que la réalité comporte dans la mesure où elle nous comporte aussi, et où nous les prenons comme tels ; qui ne sont ni vraiment des objets physiques, puisqu'ils n'existent qu'avec nous, ni vraiment des phénomènes subjectifs, puisque leur vérité

esthétique de l'espace physique symbolisé » (*Ibid* : 163). Il apparaît alors que l'esthétisation, en tant qu'injection de valeurs symboliques dans les espaces publics, peut justement transformer les conditions de cette appréhension. Ces réflexions permettent ainsi de penser au contrôle des valeurs symboliques d'un lieu comme un outil de régulation des comportements et des pratiques.

Depuis longtemps, le pouvoir s'est manifesté par une action sur les valeurs symboliques et paysagères. Qu'il s'agisse de manifester la puissance d'une autorité politique ou divine, la symbolique des formes architecturales et paysagères a très tôt été mobilisée. Mais c'est de plus en plus à des fins de contrôle social que les valeurs symboliques de l'espace sont utilisées. L'essor de « l'espace défendable » (Newman, 1973) et de la théorie de la vitre brisée témoigne particulièrement de ce rapprochement entre aménagement de l'espace et régulation des comportements. L'« espace défendable » répond à la volonté de transformer l'espace pour limiter certains comportements criminels et délinquants. Cette logique sous-entend notamment que certains espaces seraient plus criminogènes que d'autres, et qu'il serait ainsi possible de lutter contre la délinquance à travers l'architecture et le design urbain. La transformation de l'ambiance et de l'atmosphère de certains lieux donnerait au potentiel criminel le sentiment d'une forte cohésion sociale, l'empêchant de passer à l'acte. Ces nouvelles liaisons entre lutte contre le crime et aménagement des espaces publics témoignent d'une transformation de l'exercice du pouvoir vers des formes plus subtiles, pour contrôler, inciter, surveiller, gérer et réguler les comportements dans les espaces publics. Mais cela souligne plus particulièrement l'intégration de la dimension sensible de l'espace aux logiques de régulation. Et l'esthétique, les valeurs symboliques spatialisées, auraient aujourd'hui un rôle majeur dans cet exercice du pouvoir, dans la définition des modalités d'usage et de partage des espaces publics.

S'il est aujourd'hui d'usage d'évoquer l'importance de l'espace dans l'analyse des rapports de pouvoir, de nombreuses analyses, en se restreignant à la privatisation, à la surveillance ou à la fermeture, ne renvoient cependant qu'au marquage du pouvoir, à son exhibition et à sa seule dimension « confrontationelle ». Cette vision renvoie à un « pouvoir qui n'aurait guère que la puissance du "non" ; hors d'état de rien produire, apte seulement à poser des limites » (Foucault, 1976 : 113). Pourtant, moins prégnante, la configuration socio-symbolique de l'espace n'en constitue pas moins une dimension manifeste du contrôle et de l'autorité. Certains auteurs comme Sibley ou Cresswell ont notamment montré comment les significations symboliques associées à un lieu participaient à en réguler les usages, à rendre *out of place* (Cresswell, 1996) certaines pratiques, et de fait, à signifier quels sont les comportements adéquats et inadéquats. À l'instar d'Allen (2011), il semble alors pertinent de comprendre comment ces rapports de pouvoir composent l'espace, et notamment de saisir comment l'autorité tend à s'imposer à travers la configuration sociosymbolique de l'espace, davantage que par la répression et la fermeture. En évoquant le concept d' *ambient power*, Allen a notamment montré comment, en

s'ancre dans les choses. Bref, ce sont des réalités mésologiques : ni l'en-soi de la physique, ni le pour-soi de la psychologie, mais l'avec-soi d'un potentiel qui se réalise dans la relation d'une société à l'espace et à la nature » (Berque, 1990 : 103).

devenant discret, le pouvoir pouvait s'avérer d'autant plus efficace : « when the form of power exercised has an unmarked presence, it is the manner in which the space itself is experienced that is the expression of power »(Allen, 2006 : 8).

Cette manière de penser le pouvoir dans les espaces publics met donc en jeu l'appréhension de l'espace. Elle souligne l'importance de la perception de l'environnement, de l'interprétation des valeurs symboliques associées aux lieux, autant dans l'appropriation de l'espace que dans le développement d'un sentiment d'appartenance (Margier, 2013). Il semble évident que l'aise que les individus ont à se déplacer, à s'attarder dans un lieu ou à habiter un quartier dépende de la manière dont ils se sentent en adéquation ou non avec l'espace dans lequel ils se situent et de la reconnaissance qu'ils y trouvent. Comme le précise Bailly, « habiter, ce n'est pas seulement pouvoir être chez soi à l'intérieur de quelques murs, c'est pouvoir projeter hors des murs, entre eux, dans leur jeu labyrinthique, un procès d'identification et de partage » (Bailly, 2013 : 135). Ce postulat nous oblige donc à ne pas limiter l'analyse des rapports de pouvoir dans l'espace à sa fermeture ou à l'interdiction, mais à les inscrire dans une portée plus globale d'appréhension et de perception de l'espace. En effet, si l'on peut « considérer que le déploiement existentiel des individus ou des groupes possédant le plus de ressources à cet égard contraint ou limite celui des autres » (Lenel, 2011 : 9), il devient possible de penser que le pouvoir et la régulation puissent se manifester à travers une action sur l'expérience sensible du lieu. Le déploiement d'une esthétique particulière peut donc également inciter, réguler, orienter les comportements tout autant qu'il peut favoriser l'ancrage existentiel des individus. L'art public, en transformant l'expérience, les usages et les rapports aux lieux, instaurerait de nouvelles conditions de partage des espaces publics et mérite donc, de ce fait, une attention particulière.

Références

Allen J. (2011), Topological twists: Power's shifting geographies, *Dialogues in Human Geography,* Vol.1

Bailly JC. (2013), *La phrase urbaine,* Éditions du Seuil

Berleant A. (1997), *Living in the Landscape. Toward an Aesthetics of Environment*, University Press of Kansas

Berque A. (1990), *Médiance. De milieux en paysages*, Éditions Reclus

Blanc N. (2012), *Nouvelles esthétiques urbaines*, Éditions Armand Colin

Creswell T. (1996), *In place, Out of place: geography, ideology, and transgression*, University of Minnesota Press, London

Deutsche R. et C.Gendel Ryan. (1984), The fine art of gentrification, *October*, Vol 31, pp.91-111

Desmarais G. (1992), Des prémisses de la théorie de la forme urbaine au parcours morphogénétique de l'établissement humain, *Cahiers de Géographie du Québec,* Vol 36, N° 98

Foucault M. (1976), *Histoire de la sexualité. La volonté de savoir*, Éditions Gallimard

Guinard P. (2012). *Les espaces publics au prisme de l'art à Johannesburg (Afrique du Sud) : Quand la ville fait œuvre d'art et l'art œuvre de ville*, Thèse de doctorat, Université Paris Ouest

Harvey D. (1989). From Managerialism to Entrepreneurialism: The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism, *Geografiska Annaler,* Vol. 71, No.1, pp. 3–17
Hall T et I.Robertson. (2001). Public Art and Urban Regeneration: Advocacy, claims and critical debates, Landscape Research, Vol. 26, No.1, pp. 5–26
Lenel E. (2011), « Un regard phénoménologique sur la mixité urbaine », *Espace-Temps.net,* Textuel, 22.08.2011
Newman O. (1973). *Defensible Space. People and Design in the Violent City*, Architectural Press, Londres
Parazelli M. (1997). *Pratiques de « socialisation marginalisée » et espace urbain : le cas des jeunes de la rue à Montréal (1985-1995)*, Thèse de doctorat en études urbaines, Université du Québec à Montréal
Parazelli M et C.Robitaille. (2012). La *rue radieuse.* Imaginaires collectifs et gestion de l'urbanité en marge dans Bédard M et R. Desnoilles (Dir.). (2012), *L'imaginaire géographique*. *Perspectives, pratiques et devenirs*, Presses de l'université du Québec
Rancière J. (2000), *Le partage du sensible. Esthétique et politique*, Éditions La fabrique
Rancière J. (2008), *Le spectateur émancipé*, Éditions La Fabrique
Selwood S. (1995), *The benefits of public art: The polemics of permanent art in public places*. London: Policy Studies Institute
Sennett R. (1970). *The Uses of Disorder: Personnal Identity and City Life,* Alfred A.Knopf, New York
Sharp J, V.Pollock & R.Paddison. (2005), Just Art for a Just City: Public Art and Social Inclusion in Urban Regeneration, *Urban Studies,* Vol 42, Nos 5/6, pp.1001-1023
Smith N. (1996), *The New Urban Frontier: Gentrification and the Revanchist City*, Routledge
Thibaud JP. (2010), La ville à l'épreuve des sens, In : Coutard O et JP.Lévy (Eds). *Ecologies urbaines : états des savoirs et perspectives,* Paris : Economica Anthropos. pp. 198-213
Thibaud JP. (2013), « L'énigme des ambiances en partage », In : Thibaud JP et C.Rose Duarte, *Ambiances urbaines en partage. Pour une écologie sociale de la ville sensible*, MétisPresses
Thomas R. (Dir). (2010), L'aseptisation des ambiances piétonnes au XXIè siècle. Entre passivité et plasticité des corps en marche, *Rapport de recherche — Programme de Recherche Interdisciplinaire « Ville et Environnement »* (CNRS-MEEDDM)
Vahtrapuu A. (2013), Le rôle des artistes dans la revitalisation des espaces urbains en déclin : pour une approche sensorielle de la ville, *Territoires en mouvement*, No 17-18, pp.103-116
Zukin S. (1995), *The Cultures of Cities,* Blackwell

Auteur

Antonin Margier holds a Ph. D in urban studies (University of Quebec in Montreal) and is post-doc researcher at the University Lille 1. His scientific interests are in the fields of social and urban geography. His research focuses on the current transformations of public spaces, on the geographies of homelessness and especially on the social control of minorities in public spaces.